

Enquête sur l'Emploi, le Chômage et l'Inactivité

L'Insee réalise cette enquête dans notre commune.

Quelques ménages seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur de l'Insee chargé de les interroger.



L'enquêteur contactera les ménages concernés entre le et le

Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel.

Les réponses des enquêtés resteront confidentielles.

Merci de lui réserver un bon accueil.

Si vous êtes intéressé(e) par les résultats de cette enquête ou par toute autre information d'ordre économique et social, vous pouvez consulter le site www.insee.fr ou vous adresser à Insee contact : 09 72 72 40 00 (du lundi au vendredi de 9h à 17h, tarification « appel local »)

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique (Cnis), cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Pour en savoir plus, consultez le site du Cnis : www.cnis.fr rubrique "enquêtes". Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes interrogées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'INSEE.